

## De la co-construction des connaissances et des politiques publiques

Yves Vaillancourt

Professeuse émérite à l'Université du Québec à Montréal (UQAM)

### Introduction

Dans un ouvrage récent portant sur la co-construction, Michel Foudriat (2016, p. 11) mentionne que l'usage de ce terme « est devenu réellement inflationniste depuis les années 2010 ». Paradoxalement, Foudriat encourage lui-même cet usage inflationniste en proposant une définition très large du concept qui permet d'en voir partout et risque d'entraîner sa banalisation :

« La co-construction se définit comme un processus volontaire et formalisé sur lequel deux ou plusieurs individus (ou acteurs) parviennent à s'accorder sur une définition de la réalité (une représentation, une décision, un projet, un diagnostic) ou une façon de faire (une solution à un problème) » (*Ibid.*, p. 23).

En mettant l'accent sur les interactions entre individus et en confinant à une parenthèse les interactions entre acteurs, cette définition conserve un biais psychologisant. Je préfère aborder le sujet avec un biais plus sociologisant en étant attentif aux interactions entre acteurs individuels et collectifs qui délibèrent et co-décident ensemble. Cela permet de donner plus de place à l'examen de dynamiques collectives tout autant qu'individuelles dans lesquelles on retrouve diverses « manières de co-gérer, de co-construire des initiatives et des projets communs » (Gardin et Jany Catrice, 2016 : 7), notamment lorsque les acteurs impliqués dans le processus de délibération appartiennent à des catégories sociales différentes.

Dans le texte qui suit, j'utilise le terme co-construction pour nommer des façons innovantes de faire de la recherche et de préparer des politiques publiques en mettant à contribution des groupes d'acteurs qui n'ont pas l'habitude de participer à des prises de décision dans ces domaines. Dans la co-construction des connaissances, des acteurs qui ne sont pas des chercheurs universitaires participent à la construction du contenu des connaissances issues de la recherche; dans la co-construction des politiques publiques, des acteurs qui ne sont pas des élus politiques participent à l'élaboration du contenu des politiques publiques.

C'est la première fois dans un texte que je traite à la fois de la co-construction des connaissances et de la co-construction des politiques. Jusqu'ici, j'ai toujours traité séparément ces deux thèmes. Entre 2004 et 2006, à la demande du *Carold Institute*, une petite fondation canadienne progressiste, j'ai produit une étude sur la démocratisation des connaissances en me penchant sur « l'expérience des pratiques de recherche misant sur un partenariat université – communauté » (Vaillancourt, 2005). Puis, à partir de 2007, à la suggestion de collègues du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), je me suis penché sur le thème de la co-construction des politiques publiques. Dans les années qui ont suivi, j'ai fait des dizaines

d'interventions publiques et de textes sur ce sujet<sup>1</sup>. Ces dernières années, j'ai constaté que mes collègues du CRISES étaient accaparés par le thème de la co-construction des connaissances, en négligeant celui de la co-construction des politiques. De mon côté, je faisais le contraire.

En décembre 2015, lorsque j'ai commencé à rédiger un texte pour la session transversale du congrès de l'AISLF, je me proposais de traiter en majeur la co-construction des politiques publiques et en mineur seulement la co-construction des connaissances. Toutefois, en portant attention au libellé de son titre – « Savoirs savants et savoirs d'action dans le champ des politiques publiques » – j'ai décidé de donner plus d'importance à la co-construction des connaissances.

Dans mon intervention orale – et maintenant dans cet écrit – je me penche sur ces deux formes de co-construction en étant attentif à leurs ressemblances et différences. Le texte comprend deux parties. La première porte sur la co-construction des connaissances. La seconde sur la co-construction des politiques publiques.

### **La co-construction des connaissances**

Les « savoirs croisés » peuvent être de différente nature et nommés de diverses manières : savoirs profanes, savoirs expérientiels, savoirs savants, savoirs d'action, savoirs de décideurs etc. Dans les décennies 1990 et 2000, au LAREPPS (Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales), au CRISES et dans d'autres lieux de recherche au Québec, nous avons beaucoup pratiqué ce que nous appelons la recherche partenariale. Elle a occupé une place centrale dans ma trajectoire de chercheur dans ces années. Elle fait partie du grand éventail de pratiques de recherche dénommées recherche-action, recherche participative, recherche collaborative etc. Elle se distingue de ce que nous appelions la « recherche militante » dans les années 1970 (Vaillancourt, 2005). Je me réfère à la recherche partenariale pour parler de co-construction des connaissances. Au départ, dans l'expression co-construction des connaissances, le « co » suggère un développement des connaissances qui ne provient pas seulement de chercheurs universitaires travaillant entre eux, mais aussi de chercheurs qui associent d'autres acteurs à la réalisation de leurs travaux.

#### *De quel type de recherche partenariale parlons-nous?*

La recherche partenariale n'est pas une invention québécoise et canadienne. Sous une forme ou une autre, elle existe dans divers pays du Nord et du Sud. Mais au Québec et au Canada, depuis les années 1990, elle fait suite aux expérimentations faites dans les décennies antérieures, dont celles empruntées au modèle des Services à la collectivité de mon université – l'UQAM – à partir de 1978 (Vaillancourt, 2005; Dumais, 2011).

- La recherche en partenariat a d'abord été *institutionnalisée* au Québec en 1992, lors de l'adoption de la *Politique de santé et bien-être*, par le Conseil québécois de la recherche sociale (CQRS). Cet organisme relevait du gouvernement du Québec et subventionnait la recherche. Il a lancé un nouveau programme qui ciblait non seulement des *projets*, mais des *équipes* de recherche partenariale. Ces équipes se taillaient un objet et une programmation à l'intérieur de la thématique de la santé et du bien-être, définie de manière très large, ce qui permettait d'inclure des objets d'étude sur les déterminants sociaux de la santé et du bien-être.

---

<sup>1</sup> Ma contribution au travail collectif du CRISES, « La co-construction des politiques publiques », est parue dans l'ouvrage coordonné par Marie J. Bouchard (2011).

La programmation d'une équipe partenariale incluait plusieurs projets de recherche, en préparation ou en réalisation. Chaque projet exigeait un partenariat entre des chercheurs universitaires et d'autres acteurs, partenariat dont le profil et l'intensité étaient variables. D'une équipe à l'autre, la configuration pouvait être très différente. Certaines équipes étaient légères et s'occupaient d'objets d'étude pointus. D'autres étaient plus lourdes, avec des objets plus larges.

- Au cours des années 1990 et au début des années 2000, ce programme a permis de subventionner, pour des cycles renouvelables de quatre ans, plus d'une vingtaine d'équipes de recherche en partenariat; elles comprenaient des chercheurs universitaires et des acteurs individuels et collectifs, provenant de la société civile et du monde du travail. Sans oublier les étudiants et professionnels qui assumaient des rôles d'assistants de recherche.
- À la fin des années 1990, le modèle québécois de recherche partenariale retenu par le CQRS, puis par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC), a été repris par le Conseil de la recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), un organisme financé par le gouvernement fédéral canadien. Le nouveau programme du CRSH s'appelait *Alliance de recherche université communauté* (ARUC). Il permettait de financer – pour une période de cinq ans et des montants financiers de l'ordre du million de dollars canadiens – des équipes de recherche partenariale qui avaient une programmation de recherche sur une thématique relevant des sciences humaines et sociales. Comparé à celui du CQRS et du FQRSC, le programme des ARUC s'apparentait à une expérimentation plus qu'à une institutionnalisation du modèle de la recherche en partenariat, puisque la durée du programme demeurait indéfinie. Au cours des années 2000, puis des années 2010, plus d'une centaine d'ARUC ont existé au Canada, avec diverses configurations.
- Les instances de gouvernance des équipes du programme des ARUC, tout comme celles du CQRS, impliquaient la participation aux décisions des partenaires de la communauté et des chercheurs universitaires.
- Dans les années 2000, le FQRSC a financé des « actions concertées » faisant appel à des propositions de recherche qui s'inspiraient, à des degrés variés, du modèle de la recherche partenariale, en laissant ce choix facultatif (Dumais, 2011, § 35).
- En 2016, le programme des équipes de recherche en santé et bien-être du CQRS et du FQRSC au Québec a cessé d'exister, comme celui des ARUC au CRSH canadien. Toutefois, le modèle des projets et des équipes de recherche en partenariat a été en partie pérennisé dans certains programmes. L'institutionnalisation du modèle de la recherche partenariale est plus claire au FQRSC québécois qu'au CRSH canadien. Tant au Québec qu'au Canada, le financement de la recherche partenariale représente une composante congrue du financement total de la recherche subventionnée par ces organismes.

#### *Points de vue de collègues du CRISES adeptes de la recherche partenariale*

Pour cerner davantage le concept de co-construction des connaissances, je pars de quelques pistes de réflexion sur la recherche en partenariat, qui ont été développées par des collègues du CRISES dans un ouvrage collectif consacré à la recherche partenariale (Fontan *et al.*, 2014). Son titre est suggestif : *Le défi de l'innovation sociale partagée. Savoirs croisés*. Des collègues qui ont pratiqué la recherche partenariale pendant une dizaine d'années partagent des éléments de bilan. Je glane dans cet ouvrage quelques-unes de leurs idées.

- Pour Pierre-André Tremblay, la recherche partenariale pratiquée dans les ARUC *met en dialogue des personnes et des organisations*. Elle met en dialogue des « identités distinctes » qui se rapprochent en cours de route, dans des configurations qui varient d'un projet à l'autre. « Cela ne signifie pas que ces identités soient figées; au contraire, plus la démarche sera authentiquement "partenariale", plus les identités se rapprocheront et plus l'implication des acteurs et leur participation aux décisions tendront à les rapprocher du rôle de chercheur ». Pour autant, « la distinction entre chercheurs et praticiens ne disparaît jamais totalement » (Tremblay, 2014, p.23–27).
- Pour Diane Gabrielle Tremblay et Valéry Psyché, au cœur de la « recherche partenariale », on retrouve une « *communauté de pratique* » formée de personnes qui ont « en commun un domaine d'expertise ou une pratique professionnelle, et qui se rencontrent pour échanger, partager et apprendre les uns des autres » (2014, p.59). En tant que « communauté de pratique », l'équipe de recherche partenariale est définie de la façon suivante :

« Le réseau de recherche partenariale qui nous intéresse regroupe des universitaires et des acteurs sociaux ou praticiens. Ce réseau de partenaires, qui réunit à la fois des chercheurs, des individus provenant des milieux associatifs et des milieux d'affaires ainsi que des représentants syndicaux a pour but de partager des recherches conjointes, mais aussi de partager les résultats de ces recherches et d'autres informations parmi ses membres » (Tremblay & Psyché, 2014, p.55–56).

Ces deux auteures distinguent trois cercles dans les équipes partenariales : (i) Le « noyau central », un cercle restreint d'universitaires et de praticiens « qui s'approprient la recherche » et participent à l'ensemble des étapes du processus. (ii) Le deuxième cercle gravite à la périphérie de l'équipe. (iii) Le troisième cercle de « rodeurs » qui s'apparentent à des « usagers » de l'équipe de recherche (*ibid.*, p. 79-80). S'il y a co-construction des connaissances, les trois cercles n'y participent pas avec la même intensité.

- Pour Jacques Caillouette et Sid Ahmed Soussi (2014), la recherche partenariale amène la constitution d'un « *espace hybride* d'action et de recherche, (dans lequel) il y a *interfécondation* entre l'identité de l'acteur-chercheur et celle de l'acteur-praticien (2014, p.36 & 41–42). Cela débouche sur la création d'un « *espace hybride de délibération* » (*ibid.*, p.46). Dans les relations que la recherche partenariale instaure entre les deux identités, Caillouette et Soussi identifient trois configurations: la collaboration; la tension et la négociation contractuelle (*ibid.*, p.38–39, 45, 47 & 48). Les savoirs issus de la recherche partenariale sont « ni strictement universitaires, ni strictement expérientiels » (Caillouette et Soussi, 2014, p. 43). Dans notre terminologie, ce ne sont strictement ni des « savoirs savants », ni des « savoirs d'action », mais des savoirs *hybrides*.
- Lucie Dumais et Jean-Marc Fontan (2014) dialoguent en échangeant des opinions contrastées. Dumais insiste sur le mot recherche dans l'expression recherche partenariale. Comme dans toute recherche, il faut porter attention à la qualité de la recherche, des données probantes, de la rigueur méthodologique, de « la rigueur de notre façon de procéder comme chercheurs » (*ibid.*, p.130). Elle n'est pas « convaincue qu'on ait toujours produit des connaissances tout à fait valables, probantes<sup>2</sup> » (*ibid.*, p.123). Fontan souligne que dans la

---

<sup>2</sup> Cette remarque de Lucie Dumais m'incite à ajouter que, au CRISES et au LAREPPS, plusieurs d'entre nous avons pratiqué la recherche partenariale pendant 10 à 15 ans, mais en continuant à utiliser des modèles plus classiques : recherche fondamentale, recension d'écrits, étude de cas, commandite etc. En faisant une place importante à la recherche partenariale, nous n'avons jamais dénigré les autres formes de recherche. Dans la recherche partenariale comme dans les autres, il y a de la bonne et de la moins bonne recherche, des embuches et des opportunités, des

recherche en partenariat il y a un espace commun, un « cadre [...] à la fois *cohésif et conflictuel* » (*ibid.*, p.131). « L'espace de recherche partenariale est un espace de dialogue, où s'expriment des idées, des opinions, lesquelles peuvent être en tension les unes par rapport aux autres » (*ibid.*, p.129). Le défi de la recherche partenariale est de parvenir à « constituer un *espace réflexif partagé* [...] un espace réflexif collaboratif » (*ibid.*, p.120). C'est l'idée de « communauté de pratiques » de Tremblay et Psyché. Dumais attire l'attention sur le fait que la recherche partenariale met en interaction, voire en négociation et en tension, diverses « *logiques* » : « la logique rationnelle et la logique politique [...] et la logique d'efficacité des savoirs professionnels et des savoirs pratiques » (Dumais, 2014, p.127). Elle souligne *l'écueil de la complaisance* : « Il est important qu'une attitude non complaisante soit des deux côtés » (*ibid.*, p.124). La non-complaisance signifie que les délibérations entre les chercheurs et d'autres acteurs peuvent être traversées par des tensions, voire des conflits. S'il n'y en avait jamais, ce serait suspect! S'il y en avait trop, ça confinerait à l'échec, les identités restant sur leur position de départ et ne bougeant pas. Fontan dévoile un implicite que plusieurs chercheurs, y compris ceux et celles qui font de la recherche en partenariat, préfèrent souvent ne pas révéler : « Nous partageons un engagement par rapport à ce qu'on pourrait appeler la social-démocratie, ou ce qu'on appelait traditionnellement la gauche » (*ibid.*, p.124). Je ne sais jusqu'à quel point Fontan a pesé le choix du mot social-démocratie, mais j'ajoute un commentaire de mon cru : en tant que chercheur du CRISES depuis vingt ans, j'aime me réclamer d'une social-démocratie renouvelée à partir d'une coopération entre l'État et les acteurs de la société civile. Je me sens proche de la recherche d'un nouveau paradigme comme celui qui est conceptualisé par Benoît Lévesque (2016), Lars Hulgard (2016) ou Jean-Louis Laville (2016), avec l'apport de Nancy Fraser (2013). Je suis en désaccord avec la posture d'extrême-gauche (Lordon, 2016), qui attend tout de la démocratie participative et rien de la démocratie représentative.

Il ressort de ces contributions de collègues du CRISES que, dans la recherche partenariale, il n'y a pas de mur étanche, mais plutôt perméabilité et porosité entre les savoirs dits « savants » et les « savoirs d'action ». Les savoirs savants et les savoirs d'action n'existent pas à l'état pur. Les chercheurs travaillent *avec* d'autres acteurs et pas seulement *pour* eux. Les identités des uns et des autres se transforment et connaissent des « hybridations » sous le choc des relations collaboratives et partenariales. Au Québec, au cours des 25 dernières années, l'expérience de la recherche partenariale a favorisé une certaine « hybridation des savoirs » (Fontan et René, 2014, p.110–111).

#### *Une réflexion de Michel Wieviorka*

Dans une entrevue, Wieviorka (2016) partage ses réflexions concernant les choix de carrière effectués par les chercheurs dans les sciences sociales dans la France actuelle. D'une part, il observe que les institutions de recherche, en Europe comme en Amérique du Nord, ont tendance, à « enfermer les nouvelles générations académiques dans des objets pointus » au lieu de les encourager à « présenter leurs idées au grand public, [à] sortir de leur ultra-spécialisation et [à] ne pas avoir peur des débats plus généraux ». D'autre part, Wieviorka constate que d'autres chercheurs, à l'encontre de la mode de l'ultra-spécialisation et de la carrière menée en serre chaude dans la seule compagnie de leurs pairs, développent des pratiques de présentation et discussion de leurs projets et résultats de recherche non seulement avec leurs pairs (ce qui

---

échecs et des réussites. À l'intérieur d'une même équipe de recherche partenariale, le mode d'emploi du modèle partenarial peut être plus intensif dans certains cas et moins dans d'autres.

demeure normal et nécessaire), mais aussi avec des publics intéressés à leurs travaux dans la société civile et certains lieux de délibération et de décision politique.

« Aujourd’hui, des dizaines de milliers de personnes conjuguent l’enquête de terrain et l’utilisation de concepts abstraits. Enseignants, chercheurs, doctorants, profs du secondaire dans les sections économiques et sociales. [...] Ils produisent des connaissances qui peuvent éclairer le débat public. [...] Ce qui manque, ce sont des lieux où les producteurs de connaissance soient davantage en contact avec les décideurs. Le renouveau d’une vie intellectuelle peut enchanter le débat public » (Wieviorka, 2016).

Sans se référer à la recherche partenariale, Wieviorka plaide en faveur d’une nouvelle figure de chercheur en sciences sociales qui se place non pas au dessus ou à côté des acteurs de la société civile engagés dans la cité, mais *avec* eux. Son propos<sup>3</sup> recoupe l’expérience de ceux et celles qui se sont frottés de manière sérieuse et prolongée à la recherche partenariale et ont développé le réflexe de mettre en débat dans l’espace public des « propositions constructives et audibles ». En plaidant en faveur de lieux de délibération faisant appel à la coopération entre chercheurs, acteurs et décideurs, Wieviorka montre qu’il est sensibilisé non seulement à la co-construction des connaissances, mais aussi à celle des politiques, question que j’aborde maintenant.

## La co-construction des politiques publiques

J’ai travaillé sur le concept de co-construction des politiques publiques, en faisant des allers et retours constants entre des recherches plus théoriques et des recherches plus empiriques<sup>4</sup>; je synthétise ici les principales conclusions de mes derniers écrits (Vaillancourt, 2012, 2014, 2015 et 2016).

### *Quelques balises théoriques*

Au départ, le concept de co-construction démocratique des politiques publiques est un *idéal-type*. Il est possible de s’en rapprocher, à certains moments et dans certaines sociétés, mais sans jamais l’atteindre à 100%. Pour s’entendre sur le concept, voici quelques paramètres à considérer :

- Je parle de co-construction et de co-production des *politiques publiques* et non pas de co-production (ou de co-construction) des *services*, en sachant qu’il y a une vaste littérature, depuis 40 ans, sur la co-production des services au sens *micro*, en sociologie du travail et dans les sciences de la gestion. La co-production des services fait alors référence à la participation des usagers et/ou consommateurs, aux côtés des salariés et des professionnels, à l’organisation des activités de l’entreprise ou de l’organisation, que cette dernière soit publique, à but lucratif ou à but non lucratif. Cette conception *micro* est utilisée aussi, depuis quelques années, pour réfléchir sur l’intervention sociale et la pratique médicale, en mettant en valeur la participation de la personne nommée « usagère » dans l’intervention (Foudriat, 2016, p.22 & 27).

<sup>3</sup> Wieviorka rejoint la nouvelle figure d’intellectuel de gauche de Jean-Louis Laville (2016, p.466): il ne se situe ni « au-dessus » de la société, ni « en dehors », mais *avec*.

<sup>4</sup> La co-construction des politiques publiques comprend, en amont, la co-définition des problèmes dont les politiques publiques s’occupent; cet enjeu est mis en relief par Magali Zimmer (2015). Elle comprend aussi, en aval, les pratiques de co-évaluation ou d’évaluation participative des politiques.

- Je m'intéresse à la co-construction démocratique des politiques publiques en général et pas seulement à celle des politiques publiques concernant l'économie sociale et solidaire (ESS) (ou le tiers secteur), ce qui différencie mes travaux de ceux de Laurent Fraisse (2016a et 2016b). Mais je m'intéresse particulièrement à la participation des acteurs de l'ESS à la co-construction des politiques publiques.
- Je réserve le terme de co-construction des politiques publiques à la participation des acteurs de la société civile et de l'organisation du travail – dont ceux de l'ESS – à *l'élaboration ou à la définition des politiques*; je réserve celui de co-production à la participation à *la mise en œuvre des politiques*. La co-construction des politiques réfère à la *dimension institutionnelle*, tandis que la co-production a trait à la dimension *organisationnelle*. Je me distingue de Victor Pestoff qui s'en tient à la dimension organisationnelle des politiques ou des services (Pestoff *et al.*, 2012). Par exemple, les acteurs de l'ESS participent dans certains cas à la seule mise en œuvre des politiques, tandis que dans d'autres ils participent à la fois à leur élaboration et à leur mise en œuvre.
- Le concept de co-construction démocratique des politiques implique l'attachement à une problématique de jonction entre l'apport de la démocratie participative (alimentée par la contribution des acteurs de la société civile) et celui de la démocratie représentative (alimentée par la contribution des élus des branches exécutives et législatives, de même que par l'administration publique). Il faut être deux pour danser le tango!
- Le *caractère démocratique* de la co-construction des politiques dépend d'abord de l'inclusion dans le processus délibératif d'une diversité de parties prenantes appartenant tant à la société civile qu'à la société politique; mais aussi d'une participation qui a un impact sur les *décisions* de politiques publiques. La co-construction implique que la participation des acteurs de la société civile ait un impact décisionnel, et pas seulement consultatif, même si la relation entre les élus et les acteurs de la société civile demeure *asymétrique*, c'est-à-dire à l'avantage des élus qui ont le dernier mot. J'insiste sur le côté co-décisionnel de la co-construction, pour conserver la possibilité de plaider en faveur d'une certaine *porosité* de la part des élus et de la démocratie représentative vis-à-vis des propositions de la société civile, à l'encontre de la culture jacobine nourrie par la théorie classique de l'imputabilité.
- L'idéal-type de la co-construction démocratique des politiques inclut trois types de co-construction : dans le type *néolibéral*, les élites économiques dictent leur volonté aux décideurs politiques; dans le type *corporatiste*, certaines parties prenantes accaparent la délibération et le processus décisionnel, en excluant d'autres groupes d'acteurs moins dotés de capital économique et symbolique; dans le type *solidaire*, l'ensemble des parties prenantes participent au processus de délibération et à la prise de décision.
- Pour les acteurs de la société civile, participer à la co-construction démocratique des politiques publiques, *c'est plus que faire du lobbying*. Dans le lobbying, la partie prenante concernée cherche légitimement à convaincre les élus de prendre une décision politique à son avantage. Dans la co-construction démocratique, les parties prenantes délibèrent, ensemble et avec les décideurs, pour construire un compromis et une politique qui visent l'intérêt général (Vaillancourt et Aubry, 2014).
- La co-construction des politiques est aussi une question de *méthode*. Le but va au-delà de la participation des parties prenantes concernées dans la société politique et le monde politique: permettre à cette participation de s'inscrire dans une délibération productive qui débouche sur de bonnes décisions de politiques publiques, parce qu'elle est bien organisée, encadrée et

animée. Cela suppose plus que de belles intentions: une bonne méthodologie<sup>5</sup>. Sinon la participation tourne à vide et demeure improductive, ce qui alimente la désillusion et le cynisme (Blondiaux, 2008; Venne, 2016).

- Dans la co-construction des politiques comme dans celle des connaissances, les « passeurs » ont un rôle crucial, en mettant du liant entre les parties prenantes lors des moments de délibération et de co-décision.

#### *Des cas de politiques publiques qui alimentent la réflexion sur la co-construction*

Parmi les exemples concrets de politiques publiques qui ont stimulé mes recherches sur la co-construction, il y a des politiques sectorielles adoptées par l'État québécois au cours des années 1990; mais aussi des assemblées constituintes, en Équateur en 2008 et en Bolivie en 2009 (Hillenkamp, 2015; Coraggio, 2015; Vaillancourt, 2014); des politiques locales co-construites, en France, au Brésil et au Québec.

Parmi les *politiques publiques sectorielles* étudiées au LAREPPS et au CRISES, une dizaine sont apparues entre 1990 et 2002 et m'ont permis de conceptualiser et documenter les processus de co-construction de ces politiques.

- La création du réseau des Carrefours jeunesse emploi (CJE) (1994). (Assogba *et al.*, 2014).
- La reconnaissance de l'action communautaire (1994, 2001), avec l'espace donné à la mission globale versus le financement par projets (Jetté, 2008; White, 2008; Lachapelle, 2016).
- AccèsLogis Québec (1997) (Vaillancourt *et al.*, 2016).
- La reconnaissance de l'économie sociale (1996 et 2013), (Vaillancourt, 2008; Bouchard, 2011).
- Le soutien au développement local et régional et la création des CRÉ (Conférences régionales des élus) et des CLD (Centres locaux de développement, 1997).
- La création du réseau des EESAD (Entreprises d'économie sociale en aide domestique) à l'intérieur de la politique de soutien à domicile (1997), (Jetté et Vaillancourt, 2011; Jetté *et al.*, 2016).
- La politique familiale avec la priorité donnée aux CPE (Centres de la petite enfance) (1997). (Lévesque, 2015).
- La ruralité (2002 et 2007) et le soutien de l'action de Solidarité rurale Québec (Lachapelle, 2016).
- La loi pour combattre la pauvreté et l'exclusion sociale de 2002. (Vaillancourt et Aubry, 2014).

<sup>5</sup> Au décès de Michel Rocard, des témoignages ont souligné sa « méthode » pour encadrer les délibérations conduisant à des décisions démocratiques de politiques publiques. « [La méthode de Rocard], qu'était-elle? D'abord, des valeurs fortes et des objectifs clairs. Une connaissance profonde de l'histoire, des représentations, des intérêts, des organisations. Une écoute attentive des parties prenantes, un dialogue approfondi, une organisation du débat, de ses enceintes, de son calendrier, qui donne les meilleures chances à la réussite. Un consensus, si possible; à défaut, une identification nette des points d'accord et de désaccord. Une décision nette. Lorsque cela se peut, une expérimentation. Une mise en œuvre rapide et ferme. Une évaluation rigoureuse de sa mise en œuvre. Des corrections de tir si nécessaire » (Spitz, dans Fay, 2016).



L'ensemble des réformes de politique sociale et socioéconomique impulsées a entraîné des réajustements importants de la *première mouture* du modèle québécois de développement qui avait émergé avec la Révolution tranquille et les réformes des années 1960 et 1970.

Dans la *deuxième mouture* du modèle québécois, dans les années 1990, on retrouve, dans plusieurs dossiers de vie collective, une synergie entre les initiatives de l'État et la participation des acteurs collectifs de la société civile et du marché du travail. Dans plusieurs réformes, le rôle de l'État demeure fondamental; mais la participation des acteurs de la société civile, notamment les organisations communautaires et les initiatives de l'ESS, joue un rôle clé : dans le développement local et régional, l'aide à la petite enfance, le soutien à domicile concernant les personnes âgées et handicapées, l'habitation sociale et communautaire (programme Accès-Logis), la santé mentale et la déficience intellectuelle à l'ère de la post-institutionnalisation, l'insertion des personnes vulnérables sur le marché du travail, etc. (Vaillancourt, 2017).

### *La co-construction à l'heure des politiques d'austérité*

Dans le contexte des politiques d'austérité et de mise en question du modèle québécois qui caractérisent la conjoncture actuelle au Québec, la co-construction des politiques se raréfie. Elle connaît des bas, après avoir connu des hauts dans les années 1990. Je définis les politiques d'austérité par la réunion de deux éléments : a) L'obsession de l'équilibre budgétaire recherché en réduisant les dépenses<sup>6</sup>. b) L'abandon du dialogue social ou de la co-construction des politiques. Même si le modèle québécois de développement a été malmené dès l'arrivée du gouvernement de Jean Charest en 2003, le Québec est entré dans les *politiques d'austérité* intensément et brutalement à partir du printemps 2014, avec le retour au gouvernement du Parti Libéral Québécois (PLQ) dirigé par Philippe Couillard (Vaillancourt, 2017).

En contexte d'austérité, la co-construction des politiques connaît un environnement moins propice qu'au cours des années 1990. Dans un séminaire du CRISES, Paul-André Lapointe, un collègue spécialisé dans le domaine de la démocratisation de l'organisation du travail, a lancé un débat important : Les possibilités de faire aujourd'hui des recherches sur des expérimentations innovantes porteuses de transformations sociales se réduisent. Les innovations sociales que nous étudions il y a 15 ans offraient des points d'appui aux acteurs de terrain et aux décideurs pour co-construire de nouveaux arrangements institutionnels porteurs de transformations sociales significatives. Nous faisons des études de cas sur des innovations qui avaient une portée transformatrice. Avec les politiques d'austérité, y a-t-il encore des exemples d'innovations sociales capables d'induire des impacts transformateurs pour la démocratisation de l'organisation du travail, des politiques sociales, de l'économie et de la société? Les seules innovations sociales qui existent ne servent-elles pas, comme le modèle UBER dans l'industrie du taxi, à consolider les arrangements institutionnels de type néolibéral? Avons-nous encore la possibilité, en tant que chercheurs critiques et progressistes, de continuer à faire des études sur des innovations sociales pouvant induire des réformes allant vers une plus grande justice sociale? Devons-nous nous contenter de recherches sur les initiatives d'action publique qui visent à dé-construire des politiques co-construites démocratiquement dans les décennies antérieures? Ne nous reste-t-il qu'à dénoncer les reculs et démantèlements en cours et à nous investir dans les mouvements sociaux de résistance à la vague néolibérale?

Je ne puis répondre ici à ces interrogations et je renvoie à un autre texte (Vaillancourt, 2017), qui rappelle que les acquis des politiques sectorielles social-démocrate co-construites dans

---

<sup>6</sup> Au Canada, l'équilibre budgétaire signifie « déficit zéro »; en Europe, un déficit inférieur à 3% du Produit intérieur brut (PIB).

les années 1990 ont été malmenés, mais tous n'ont pas été éliminés. Si les politiques d'austérité se prolongent, les dommages pourraient s'avérer irréversibles. Dans l'intervalle, la confiance dans les institutions de la démocratie représentative est mise à rude épreuve. Ce n'est pas une raison pour glisser vers des postures anarchistes et allergiques à la co-construction, même si elles paraissent attrayantes dans certains cercles. Les propos de Boaventura de Sousa Santos, ci-dessous, font du sens et l'idée de considérer les opportunités de co-construction de l'action publique au plan local mérite d'être examinée.

#### *Une contribution de Boaventura de Sousa Santos*

Dans une entrevue récente portant sur la fin du cycle de la gauche en Amérique latine et aux Caraïbes, plus particulièrement sur le cas brésilien, Boaventura De Sousa Santos (2016) insiste sur le renouvellement de la démocratie représentative, en soulignant qu'on ne peut pas s'en passer et que les limites ou échecs des gouvernements progressistes ne doivent pas conduire à une nouvelle condamnation historique de la voie électorale dans les grandes transformations des pays du Sud comme du Nord. Les démocraties représentatives de « basse intensité » doivent être re-démocratisées par la créativité des mouvements sociaux. Si la démocratie représentative s'avère souvent inadéquate et décevante, il ne faut pas la mettre au rancart et canaliser nos espoirs uniquement du côté de la démocratie directe et participative. À sa manière, Sousa Santos livre un plaidoyer robuste en faveur de la co-construction démocratique des politiques publiques :

« Cela demandera, par exemple, que l'on accepte une fois pour toutes que, dans les conditions de notre monde actuel, il n'existe pas d'alternative socialiste dans le programme politique, il n'existe pas la possibilité de la prise de pouvoir révolutionnaire, comme à d'autres époques. *La démocratie est l'unique instrument de lutte qui nous reste. Cette démocratie peut être réinventée, elle ne doit pas être qu'une démocratie représentative. L'enjeu central du processus politique se situe dans l'articulation nécessaire entre démocratie participative et démocratie représentative. Qu'est-ce que je veux dire par là ? Que les partis politiques n'aient plus le monopole de la représentation politique. Les associations, les mouvements sociaux, réunis en assemblées, présents dans les quartiers, les campagnes et les villes, devront trouver des moyens de participer; non seulement de façon consultative, mais aussi pour la mise en œuvre de quelques-unes ou de nombreuses politiques publiques – conseils populaires d'Éducation, de Santé, d'Infrastructure. En d'autres termes, une façon de permettre aux citoyens, en plus d'élire des représentants, de prendre des décisions eux-mêmes* » (Sousa Santos, 2016, souligné par l'auteur).

#### *Les opportunités et défis de co-construction au plan local*

J'avais prévu de faire ressortir les opportunités de la co-construction des connaissances et des politiques sur le plan local et régional (au sens d'infranational) en contexte d'austérité, en prenant l'exemple du Québec, avec des pistes de comparaison avec la France. Les contraintes d'espace m'amènent à livrer un résumé, une analyse plus approfondie se trouve dans un autre texte (Vaillancourt, 2017).

Il faut établir un lien entre les dynamiques de décentralisation et de centralisation au plan des politiques nationales et les possibilités de co-construction au plan local. Ces dynamiques ont été différentes au Québec et en France au cours des 20 dernières années. En France, depuis les réformes décentralisatrices de 1982-1983, les collectivités locales (communes, municipalités, intercommunalités, départements et régions) ont vu leurs responsabilités s'accroître dans les domaines de la santé, de l'action sociale (la petite enfance, les personnes âgées, les personnes handicapées), du logement, du développement local, etc. En conséquence, les élus et les acteurs

sociaux des territoires locaux et régionaux trouvent des opportunités pour co-construire l'action publique dans de nouveaux domaines d'intervention. Ces fenêtres d'opportunité ont effectivement été investies, notamment par les réseaux de l'ESS, au cours des années 2000, lorsque l'alternance politique a favorisé la gauche dans les élections locales et régionales<sup>7</sup>. Les thématiques de la co-construction des politiques et des connaissances sont centrales dans les réseaux d'élus locaux, d'acteurs et de chercheurs universitaires intéressés à l'ESS en France comme en témoignent le RTES (Réseau des collectivités territoriales pour une ESS) et le RIUESS (Réseau interuniversitaire de l'ESS), (Fraisie, 2016a et 2016b; Besnier 2016).

Au Québec, il faut distinguer le mouvement de centralisation qui s'est déployé dans le réseau de la santé et des services sociaux (SSS) depuis 2000 et le mouvement de décentralisation et de transferts de responsabilités<sup>8</sup> de l'État vers les villes et les municipalités régionales de comtés (MRC). On observe ces transferts dans les domaines du développement économique et social local, du développement durable et du logement social. Pour la co-construction de l'action publique, ces dynamiques contrastées ont des retombées tout aussi contrastées. La centralisation dans le réseau SSS signifie, au plan local et régional, la disparition des gestionnaires élus et leur remplacement par des gestionnaires nommés par l'État québécois. Par contre, la décentralisation dans le domaine municipal signifie que les élus et les acteurs socioéconomiques des territoires locaux et régionaux ont de nouvelles opportunités de travailler ensemble et, éventuellement, de trouver des manières innovantes de co-construire les pratiques et les politiques. Dans ce contexte, une nouvelle génération d'associations<sup>9</sup> accompagne et soutient les acteurs locaux et régionaux du développement social; certaines fondations progressistes misent sur la reconnaissance du pouvoir d'agir des collectivités locales et régionales et le développement des réseaux locaux d'action collective.

---

<sup>7</sup> Depuis 2014, l'alternance politique aux élections municipales, départementales et régionales a joué en faveur des partis politiques de droite.

<sup>8</sup> En contexte d'austérité, le transfert de responsabilités et le nouveau pacte fiscal en direction des gouvernements locaux (qu'on appelle « gouvernements de proximité ») va de pair avec la compression des ressources budgétaires.

<sup>9</sup> Des associations et réseaux comme : le Réseau québécois de développement social, Communagir, les Tables de quartier de Montréal, Solidarité rurale Québec, le Réseau québécois de revitalisation intégrée, Dynamo, Territoires innovants en ESS, l'Institut du nouveau monde, le Réseau québécois des villes et villages en santé, le Collectif des partenaires en développement des communautés (Vaillancourt, 2017, sect. 2.2).

## Conclusion

Mon texte s'intéresse à la dimension sociologique et politique de la co-construction. Pour traiter du sujet, il se réfère à deux types de co-construction : celle des connaissances et celle des politiques publiques. Pour traiter de la co-construction des connaissances, je me suis penché sur l'une des formes qu'elle peut prendre, soit sur la recherche en partenariat telle qu'on l'a pratiquée au Québec et au Canada dans les années 1990 et 2000 avec le soutien de certains programmes provenant d'organismes subventionnaires de la recherche reliés au gouvernement du Québec (CQRS et FQRSC) ou au gouvernement fédéral (CRSH). Pour traiter de la co-construction des politiques publiques, je suis parti de certains cas de réformes innovantes de politiques sectorielles québécoises apparues dans la deuxième moitié des années 1990 (exemple : la réforme des CPE), soit des réformes qui ont perduré jusqu'à un certain point au cours des années 2000 et ont été particulièrement fragilisées par les politiques d'austérité du gouvernement Couillard depuis 2014.

La comparaison des deux sortes de co-construction pourrait permettre d'identifier des différences et des ressemblances. Ici, puisque les différences sont évidentes, je mets l'accent sur quatre points de ressemblance.

1) Dans ces deux cas de co-construction, il est question de relations entre des individus, mais surtout de relations entre des collectifs de personnes, des parties prenantes, des acteurs sociaux, des acteurs politiques, etc. Ces deux co-constructions s'intéressent aux relations partenariales entre deux groupes de protagonistes. Dans la co-construction des connaissances, il s'agit de relations entre des chercheurs académiques et des acteurs sociaux. Dans la co-construction des politiques, il s'agit de relations entre des élus politiques et des acteurs sociaux de la société civile. Il ne conviendrait pas de parler de co-construction des connaissances si les acteurs impliqués étaient seulement des chercheurs académiques, ou de co-construction des politiques si les acteurs impliqués étaient seulement des élus politiques.

2) Dans les deux cas, le préfixe « co », mis en relief par le trait-d'union, attire l'attention sur la *dimension co-décisionnelle* qui caractérise la relation partenariale. Dans la co-construction des connaissances, les chercheurs universitaires co-décident *avec*, et pas seulement *pour*, leurs partenaires de la communauté. Dans la co-construction des politiques, les élus de la démocratie représentative co-décident *avec* et pas seulement *pour* les acteurs de la société civile. En somme, le partenariat authentique implique l'établissement d'une relation « gagnant-gagnant » dans laquelle les deux catégories de protagonistes tirent des avantages matériels et symboliques. Comme avait l'habitude de le dire mon collègue Benoît Lévesque, « dans la relation partenariale, un plus un doit faire trois ». Si ce n'est pas le cas, la relation cesse tout simplement d'exister et le partenariat s'étiole.

3) Dans les deux co-constructions, la *relation demeure asymétrique*, parce que les chercheurs ont le dernier mot au moment de l'écriture du rapport final et que les élus ont le dernier mot en dernière instance dans la prise de décision politique. C'est ce qui amène Cardin et Jany-Catrice (2016, p. 8) à parler de « l'asymétrie de la coopération ». En reconnaissant l'asymétrie, on pourrait donner prise à ceux et celles qui sont portés à voir dans la co-construction une façon de masquer et légitimer un rapport de domination et d'instrumentalisation qui jouerait en faveur des élus dans la co-construction des politiques et des chercheurs universitaires dans la co-construction des connaissances. Sans nier l'importance de débattre de ces enjeux d'instrumentalisation, pour moi, le fait de reconnaître sans détour le caractère asymétrique de la relation provient du souci éthique d'être honnête et transparent pour éviter d'alimenter des désillusions en en promettant trop.

4) Dans les deux types de co-construction, le développement de relations partenariales entre deux types d'acteurs doit beaucoup à la contribution d'hybrides qui jouent le rôle de « passeurs ». Par exemple, dans les cas de pratiques de co-construction de connaissances, mon expérience m'a sensibilisé au constat que le rôle de certains professionnels qui jouent le rôle d'entremetteurs et de passerelles entre les chercheurs académiques et les praticiens de l'intervention s'avérait capital. Dans ma tête, je vois présentement une dizaine de personnes!

## Bibliographie

- ASSOGBA Y., FAVREAU L. et L. FRÉCHETTE (2014). « Les Carrefours jeunesse-emploi dans la tourmente », *Le Droit*, 20 novembre 2014. <http://www.lapresse.ca/le-droit/opinions/votre-opinion/201411/20/01-4820788-les-carrefours-jeunes>
- BESNIER M. (2016). Séminaire « Co-construction des politiques publiques locales », (Bordeaux, 4 novembre), *Lettre d'information du RTEs*, novembre. <http://rtes.fr/Seminaire-coconstruction-des>. Consulté le 7 novembre 2016.
- BLONDIAUX L. (2008). *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.
- BOUCHARD M. J. (dir.) (2011). *L'économie sociale vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- CAILLOUETTE J., et S. A. SOUSSI (2014). « L'espace de recherche partenariale. Le poids des identités d'acteurs », dans FONTAN J.-M., KLEIN J.-L. et D. BUSSIÈRE (dir.) (2014). *Le défi de l'innovation sociale partagée. Savoirs croisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 35-53.
- CORAGGIO, J. L. (2015). « De la mobilisation citoyenne à la Constitution et au gouvernement : la trajectoire de l'économie solidaire », dans Laville, J.-L. et A. Salmon (dir.). *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 533-548.
- DUMAIS L. (2011). « La recherche partenariale au Québec : tendances et tensions au sein de l'université », *Sociologies*, <https://sociologies.revues.org/3747>. Mis en ligne le 18 octobre 2011, consulté le 7 novembre 2016.
- DUMAIS L. et J.-M. FONTAN (2014). « Deux chercheurs en dialogue sur la recherche partenariale », FONTAN J.-M., KLEIN J.-L. et D. BUSSIÈRE (dir.) (2014). *Le défi de l'innovation sociale partagée. Savoirs croisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 115-132.
- FAY S. (2016). « Michel Rocard, génie de la réforme et exemple d'éthique en politique », *Le nouvelobs.com.*, 3 juillet 2016. <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/michel-rocard/20160703.OBS3852/michel-rocard-genie-de-la-reforme-et-exemple-d-ethique-en-politique.html>
- FONTAN J.-M., KLEIN J.-L. et D. BUSSIÈRE (dir.) (2014). *Le défi de l'innovation sociale partagée. Savoirs croisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- FONTAN J.-M. et J.-F. RENÉ (2014). « La recherche partenariale et la mobilisation citoyenne : innovation sociale de rupture ou de continuités? », dans FONTAN J.-M., KLEIN J.-L. et D. BUSSIÈRE (dir.) (2014). *Le défi de l'innovation sociale partagée. Savoirs croisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 85-113.
- FOUDRIAT M. (2016). *La co-construction. Une alternative managériale*, Rennes, Presses de l'EHESP, coll. Politiques et interventions sociales.
- FRAISSE L. (2016a). « Co-construire l'action publique : Apports et limites des politiques locales de l'Économie sociale et solidaire en France », communication présentée à la Conférence internationale Polanyi – EMES, *Des sociétés en transition*, Paris, CNAM, les 19-20 mai 2016. Texte transmis par l'auteur.
- FRAISSE L. (2016b). « Les politiques locales de l'ESS à l'épreuve de l'alternance politique et de l'austérité économique », XVI<sup>e</sup> Rencontres du RIUESS, Montpellier, 25-27 mai 2016. Version provisoire. Texte transmis par l'auteur.
- FRASER N. (2013). « Marchandisation, protection sociale, émancipation : vers une conception néopolanyenne de la crise capitaliste », dans Hillenkamp I. et J.-L. Laville (dir.), *Socioéconomie et démocratie. L'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, pp. 39-63.
- GARDIN L. et F. JANY-CATRICE (dir.) (2016). *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- HILLENKAMP I. (2015). « Associations, économie plurielle et État plurinational en Bolivie », dans Laville, J.-L. et A. Salmon (dir.). *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 503-532.

- HULGARD L. (2016). « L'avenir de la social-démocratie », dans Laville, J.-L. et J. L. Coraggio (dir.), *Les gauches du XXI<sup>e</sup> siècle. Un dialogue Nord-Sud*, Lormont, Le Bord de l'eau, pp. 213-223.
- JETTE C. (2008). *Les organisations communautaires et la transformation de l'État-providence. Trois décennies de co-construction des politiques publiques dans le domaine de la santé et des services sociaux*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- JETTE C. et Y. VAILLANCOURT (2011). « Social Economy and Home Care Services in Quebec : Co-Production or Co-Construction ? », *Voluntas : International Journal of Voluntary and nonprofit Organizations*, vol. 22, no 1, mars, pp. 48-69.
- JETTE C., LENZI C., DUMAIS L. et Y. VAILLANCOURT (2016). « Le rôle des milieux associatifs dans l'intervention à domicile auprès des aînés. Une mise en perspective France-Québec », *Revue Travail Emploi Formation*, n°14, pp. 23-41.
- LACHAPELLE R. (2016). « Le changement de modèle au Québec, ses impacts sur l'intervention collective (IC) et les recherches en cours sur l'IC et le DTI », document de travail, Gatineau, CRCOC (Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire), 22 avril 2016, 11 p. [http://w4.uqo.ca/croc/Fichiers/presentations/Lachapelle/2016-09-15\\_Equipe\\_CR.pdf](http://w4.uqo.ca/croc/Fichiers/presentations/Lachapelle/2016-09-15_Equipe_CR.pdf)
- LAVILLE J.-L. et A. SALMON (dir.) (2015). *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer.
- LAVILLE J.-L. (2016). « Gauche européenne et épistémologie du Sud », dans Laville, J.-L. et J. L. Coraggio (dir.), *Les gauches du XXI<sup>e</sup> siècle. Un dialogue Nord-Sud*, Lormont, Le Bord de l'eau, 417-472.
- LEVESQUE B. (2015). « Un nouveau modèle de service public par les associations : la garde de la petite enfance au Québec », dans J.-L. Laville et A. Salmon (dir.), *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015, pp. 461-501.
- LEVESQUE B. (2016). « La crise inédite de la social-démocratie », dans Laville, J.-L. et J. L. Coraggio (dir.), *Les gauches du XXI<sup>e</sup> siècle. Un dialogue Nord-Sud*, Lormont, Le Bord de l'eau, pp. 323-349.
- LORDON F. (2016). « Pour la république sociale », Dossier « Fin de cycle pour la social-démocratie », *Le Monde Diplomatique*, mars, pp. 17-19.
- PESTOFF V., BRANDSEN T. et B. VERSCHUERE (dir.), *New Public Governance, the Third Sector and Co-Production*, New York.
- SOUSA SANTOS, B. de (2016). « BOAVENTURA : 'L'heure est venue d'une nouvelle gauche' », Entrevue faite par Diego Leon Pérez et Gabriel Delacoste de *La Diaria*, et traduite par Antonio Martins le 10/05/2016. [www.autresbresils.net/Boaventura-L-heure-est-venue-d-une-nouvelle-gauche](http://www.autresbresils.net/Boaventura-L-heure-est-venue-d-une-nouvelle-gauche)
- TREMBLAY D.-G. et V. PSYCHÉ (2014). « La recherche partenariale et la communauté de pratique », dans FONTAN J.-M., KLEIN J.-L. et D. BUSSIÈRE (dir.) (2014). *Le défi de l'innovation sociale partagée. Savoirs croisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 55-84.
- TREMBLAY P.-A. (2014). « Une sociologie de la recherche partenariale », dans FONTAN J.-M., KLEIN J.-L. et D. BUSSIÈRE (dir.) (2014). *Le défi de l'innovation sociale partagée. Savoirs croisés*, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp. 15-34.
- VAILLANCOURT Y. (2005). « La démocratisation des connaissances : l'expérience des pratiques de recherche misant sur un partenariat université – communauté », *Cahiers du LAREPPS*, n° 05-19, Montréal, UQAM. [http://www.larepps.uqam.ca/page/document/pdf\\_transversal/cahier05\\_19.pdf](http://www.larepps.uqam.ca/page/document/pdf_transversal/cahier05_19.pdf)
- VAILLANCOURT Y. (2008). « L'économie sociale au Québec et au Canada : configurations historiques et enjeux actuels », *Cahiers du LAREPPS*, n°08-07, Montréal, UQAM.
- VAILLANCOURT Y. (2012). « Third Sector and the Co-Construction of Canadian Public Policy », dans V. Pestoff, T. Brandsen et B. Verschuere (dir.), *New Public Governance, the Third Sector and Co-Production*, New York, Routledge, pp. 79-100.
- VAILLANCOURT Y. (2014). *Note de recherche sur l'apport de l'économie sociale et solidaire dans la co-construction démocratique des politiques publiques : réflexions ancrées dans des expériences canadiennes, québécoises et latino-américaines*, Collection Études théoriques du CRISES,

- n°ET1406, décembre, copublication CRISES et LAREPPS, UQAM, Montréal.  
[https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES\\_ET1406.pdf](https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET1406.pdf)
- VAILLANCOURT Y. (2015). « La co-construction des politiques publiques », dans J.-L. Laville et A. Salmon (dir.), *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, 2015, pp. 421-459.
- VAILLANCOURT Y. et F. AUBRY (2014). *Rapport de recherche sur la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale: un exemple de co-construction démocratique de politique publique*, Winnipeg, Canadian Council of Canadians with Disabilities (CCD), septembre. En ligne : <http://www.ccdonline.ca>
- VAILLANCOURT Y., DUCHARME M.-N., AUBRY F. et S. GRENIER (2016). *AccèsLogis Québec (1997-2015) : les hauts et les bas de la co-construction d'une politique publique*, Montréal, CRISES-UQAM, n° ET1601, 2016. [https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES\\_ET1601.pdf](https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET1601.pdf)
- VAILLANCOURT Y. (2016). « La co-construction des politiques publiques : balises théoriques », dans L. Gardin et F. Jany-Catrice (dir.) (2016). *L'économie sociale et solidaire en coopérations*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 109-116.
- VAILLANCOURT Y. (2017). *Marges de manœuvre des acteurs locaux de développement social en contexte d'austérité*, Cahier de recherche coédité par la Chaire de recherche du Canada en organisation communautaire (CRCOC) et le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES), janvier, Gatineau et Montréal, UQO et UQAM, 93 p. [https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES\\_ET1701.pdf](https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/CRISES_ET1701.pdf)
- VENNE M. (2016). « Le Québec ne sait plus dialoguer », *Le Devoir*, 13 avril 2016, A 9.
- WIEVIORKA M. (2016). « Il faut sauver la gauche de gouvernement », *l'OBS*, n°2681, 24 mars, p.60-61. <http://bibliobs.nouvelobs.com/idees/20160324.OBS7096/il-faut-sauver-la-gauche-de-gouvernement.html>
- WHITE D. et l'équipe d'évaluation de la politique (2008). *La gouvernance intersectorielle à l'épreuve. Évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire*, Montréal, Centre de recherche sur les politiques et le développement. <http://www.cpbs.umontreal.ca/pdf/WHITE%20RAPPORT%20FINAL-b.pdf>
- ZIMMER M. (2015). « Le débordement associatif face au cadrage de la participation : l'AMAP des Jardins de Cérès », dans J.-L. Laville et A. Salmon (dir.), *Associations et Action publique*, Paris, Desclée de Brouwer, pp. 197-219.